

Déclaration préalable de la CGT

« Notre déclaration sera courte car le contexte technique (réunion en visio) ne facilite pas cette modalité d'expression. Pour autant, au vu de cette crise sanitaire inédite que nous vivons, **les inquiétudes et les attentes de nos collègues sont importantes.**

Comme vous, Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les élus et représentants du personnel, **nous sommes au cœur de la gestion de cette crise au sein de notre établissement, et ce depuis les premiers clusters dans l'Oise.**

Sur le point Covid-19 prévu à l'ordre du jour de ce CSE, nous vous avons demandé des documents préparatoires afin d'avoir un échange constructif lors de cette réunion et nous ne disposons aujourd'hui que d'informations partielles.

Lors de nos débats, Madame la Présidente, **nous vous demandons transparence et loyauté**, loyauté notamment quand nous vous interrogeons sur les agents en suspicion de Covid-19. Nous vous demandons de répondre clairement à nos questions et nous vous demandons d'être informés sur l'actualisation du document unique d'évaluation des risques. »

Réponses de la Direction aux questions CGT

(Conseil : vous pourrez lire le procès-verbal)

1/ l'utilisation du Vidéoportier :

Pour la CGT, le maintien de l'utilisation du vidéoportier est en totale contradiction avec l'interdiction de déplacement demandée aux citoyens. De plus, ce maintien peut inciter les visites de privés d'emploi, pouvant ainsi faciliter la diffusion du virus. **Nous demandons que, conformément à l'interdiction des déplacements, le vidéoportier ne soit plus utilisé.**

La Directrice Régionale légitime le déplacement des demandeurs d'emploi par la possibilité de « déplacement lié à la perception de prestations sociales » donnée sur l'attestation gouvernementale. Elle confirme qu'il ne s'agit pas d'incitation et que son utilisation ne peut avoir lieu que pour les situations d'urgence.

Mais au vu de l'alerte posée, **la décision est le dépôt d'une affiche sur tous les sites, afin que le vidéoportier ne soit pas utilisé et que les demandes soient effectuées par téléphone, par mail ou par dépôt d'un courrier dans la boîte à lettre de l'agence. Cette décision sera appliquée sur tous les sites à compter du Vendredi 27/03.**

Nous l'interpellons sur le fait que des sites ne disposent pas de boîtes à lettres. Un recensement sera effectué et des boîtes à lettres installées pour les sites concernés.

2/ Présentiel sur les sites et services:

Pour la CGT, les activités essentielles sur les sites et les services doivent s'en tenir uniquement au tri et au scan du courrier. **Nous remettons en cause l'information du document national sur les activités essentielles permettant aux managers de faire venir sur site ou en service des agents pour effectuer des activités essentielles.** Nous demandons la position de la directrice régionale sur ce point. De plus, en raison de la réduction des distributions de courrier par la Poste, **nous demandons une réduction de nombre de jours de présentiels sur les sites et services.**

Sur le 1^{er} point, la Directrice Régionale confirme la priorité au télétravail (facilitée par le fait que 40% des agents de notre région disposaient du télétravail). **Seule la gestion du courrier doit être effectuée sur site ou service, les autres activités sont obligatoirement télétravaillées.**

Sur le 2^{ème} point, une surveillance quotidienne est mise en place et la Directrice Régionale confirme qu'elle prendra **des mesures adaptées pour limiter la présence sur les sites et services si une baisse effective du courrier est constatée.**

3/ Gestion des activités :

Pour la CGT, nous en appelons à **une vigilance sur le respect des horaires de travail** en raison de l'allongement de la possibilité de connexion et **sur les conditions de travail des collègues en télétravail avec garde d'enfant.**

La Directrice Régionale nous confirme que l'allongement de l'ouverture de connexion n'a pas pour objectif d'augmenter le temps de travail mais bien de faciliter l'organisation de la journée en respectant un temps de travail inférieur à 7h30. **Cette souplesse doit aussi permettre aux agents de gérer la vie au quotidien et de répartir une connexion sur une amplitude plus importante.**

La Directrice Régionale confirme que les managers doivent prendre en compte **la nécessité d'une souplesse dans l'organisation et l'aménagement indispensable pour les agents en télétravail/garde d'enfant.**

La CGT demande la position de notre direction **sur la gestion des offres d'emploi pour lesquels l'employeur ne garantirait pas les mesures de sécurité** en lien avec le Covid-19 et qui plus est ne serait pas prioritaire.

La Directrice Régionale confirme la gestion des offres uniquement prioritaires. Pour la prise en compte des offres, **les points sécurité doivent obligatoirement être abordés avec l'employeur.** Evidemment, en cas de retour de demandeurs d'emploi sur ce non-respect, la Direction en informera l'inspection du travail.

Concernant les ESI téléphoniques, **un script d'entretien a été construit** et sera fourni auprès des agents par les services de la DDO. De même, la DG a extrait des listes de demandeurs d'emploi s'actualisant habituellement sur sites qui seront contactés afin d'être aidé dans cette démarche.

4/ Gestion RH:

Pour la CGT, en amont de ce CSE, **nous avons demandé un point précis sur la situation dans laquelle se trouvaient les agents.** Nos demandes étaient les suivantes :

- Le nombre d'agents en arrêt maladie garde d'enfant et nombre d'agents en télétravail avec ce même motif,
- Le nombre d'agents en arrêt maladie personne à risque et nombre d'agents en télétravail avec ce même motif,
- Le nombre d'agents en autorisation d'absence exceptionnelle rémunérée pour le motif personne à risque dans son entourage et nombre d'agents en télétravail avec ce même motif,
- Le nombre d'agents en télétravail,
- Le nombre d'agents, sans les outils de télétravail, en autorisation d'absence, mais mobilisables,
- Le nombre d'agents présents par site et par service, par jour, depuis le lundi 16/03, mobilisés sur les essentiels, et depuis le lundi 23/03 avec la décision de fermeture au public des sites

Voici les informations fournies par la direction :

Données au 25 mars 2020*

Agents diagnostiqués COVID 19	Agents considérés "à risque élevé" sens du gouv.	Agents arrêt travail garde d'enfants	Nombre d'agents absents : congés...	Nombre d'agents en arrêt maladie ordinaire	Agents en télétravail	Nombre d'agents ayant badgé (présents sur site) yc cadres au forfait	Agents en absence autorisée payée
1	68	579	515	413	2516	189	620

Evidemment, nous déplorons cette présentation bien incomplète. Nous ne sommes pas revenus sur ces points RH, car nous avons déjà communiqué et la DG vient de compléter par la diffusion d'une note nationale.

La Directrice Régionale nous confirme les points suivants :

- **Pas de titres restaurant pour les agents en arrêt ou en autorisation payée,**
- **Possibilité d'annuler ses congés pendant la période de confinement avec un report de pose des CP au-delà du 31/05 – Info CGT : les demandes d'annulation seront acceptées et les demandes de maintien le seront aussi (il faut aussi souffler !) – Par contre, soyez vigilants sur les congés d'ancienneté et congés de fractionnement que vous pouvez poser ou mettre sur le CET,**
- **La Direction demande une réassurance auprès des agents sur les anomalies horoquartz, qui n'auront pas d'incidence sur la paye,**
- **La date de fin de la campagne EPA initialement prévue au 31 mai est repoussée. Une nouvelle date de fin de campagne sera communiquée prochainement. Si le manager et l'agent souhaitent tous les deux réaliser l'EPA, celui-ci peut se dérouler à distance.**

Pour la CGT, sur la gestion des agents en autorisation d'absence payée dits mobilisables, **nous avons alerté la Directrice Régionale sur des demandes de managers d'utiliser leurs outils personnels (téléphone, tablette, PC). Nous avons demandé la garantie du volontariat.** Nous avons d'ailleurs certifié que de nombreux collègues le seront par solidarité avec les collectifs de travail et le service rendu aux demandeurs d'emploi.

La Directrice Régionale nous a garanti que cette utilisation des outils personnels ne pouvait se faire que sur la base du volontariat.

5/ Point Sécurité:

Pour la CGT, nous sommes sur cette condition de sécurité depuis le début de la crise sanitaire.

Pour la CGT, en amont de ce CSE, **nous avons demandé un point précis**, nos demandes étaient les suivantes :

- Le nombre d'agents détectés ou disposant d'une suspicion de Covid-19, en faisant apparaître le nombre par site ou service,
- Les dispositions prises suite à l'information de cette détection ou suspicion sur les sites ou services, en faisant apparaître la date d'information et la date de mise en place des dispositions,
- Disposer de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques.

Dans un 1^{er} temps, **la direction nous informe avoir eu comme consigne de pas communiquer dans les entreprises sur les salariés en suspicion Covid-19.** Puis, dans un 2nd temps, nous informe de ne pas disposer des éléments.

Pour la CGT, nous savons que la direction est informée régulièrement par les DT et les Directeurs de sites et services sur les agents en suspicion. C'est un choix de la DR de ne pas communiquer, même auprès des représentants du personnel.

Mais dans le même temps, la direction nous confirme assurer une décontamination des sites dès qu'elle est informée d'une suspicion. **Une trentaine de site ont été concernées. Par conséquent, nous avons demandé à la direction de nous communiquer la liste des sites décontaminés suite à des suspicions de Covid-19.** La Direction nous confirme que nous en serons destinataires.

Concernant le document unique d'évaluation des risques, son actualisation, prenant en compte la gestion de la crise Covid-19, nous sera bien transmise. Evidemment, c'est une obligation de l'employeur.

Pour terminer ce CSE, nous avons effectué deux demandes :

1^{ère} demande :

Au vu de l'investissement des agents et des télétravailleurs depuis le début de cette crise dans notre région, **nous vous demandons d'appeler tous les agents à se déconnecter le vendredi 27/03 à 12H30 pour que chacun puisse disposer de son après-midi.** Ce serait une juste initiative régionale pour notre région au sein de la crise depuis début mars et l'investissement sans faille des télétravailleurs - agents et managers - sur site, service et direction.

Malheureusement, la Directrice Régionale, même si elle légitime cette demande, considère que cette décision relève de la Direction Générale.

2^{ème} demande :

Nous le rappelons, au vu du contexte actuel, au vu de cette crise sanitaire inédite que nous vivons, notre seule priorité, en tant que représentants du personnel, est de s'attacher à la défense des conditions de santé et de sécurité de nos collègues. **Nous demandons la suspension des CSE ordinaires durant cette période de confinement.** Nous accepterons uniquement la tenue de CSE extraordinaire ayant pour objet les modifications d'organisation et de conditions de sécurité en lien avec le Covid-19.

La Directrice Régionale entend notre position, mais pas toutes les organisations syndicales ... Chacun a ses priorités.

Remarques : Nous avons demandé et obtenu le report de la majorité des autres points de l'ordre du jour du CSE.

Par contre, **nous avons maintenu l'installation d'une commission des marchés,** afin de permettre l'appel d'offres sur des cartes cadeaux au niveau des Activités Sociales et Culturelles. Stéphane SALLE y sera notre représentant. **Evidemment au vu de la crise sanitaire, nous serons amenés, avec les membres du bureau et les élus CSE, à réexaminer le budget ASC 2020.**

Nous avons également maintenu les dossiers secours, qui seront examinés.

**Vous pouvez compter sur des élu(e)s engagé(e)s et déterminé(e)s,
Et surtout des élu(e)s de terrain qui seront toujours à l'écoute de vos préoccupations.**

Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires : Mohammed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

Elu(e)s Suppléants : Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

Représentant syndical : Willy SPANHOVE

Pour nous contacter: syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>